



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

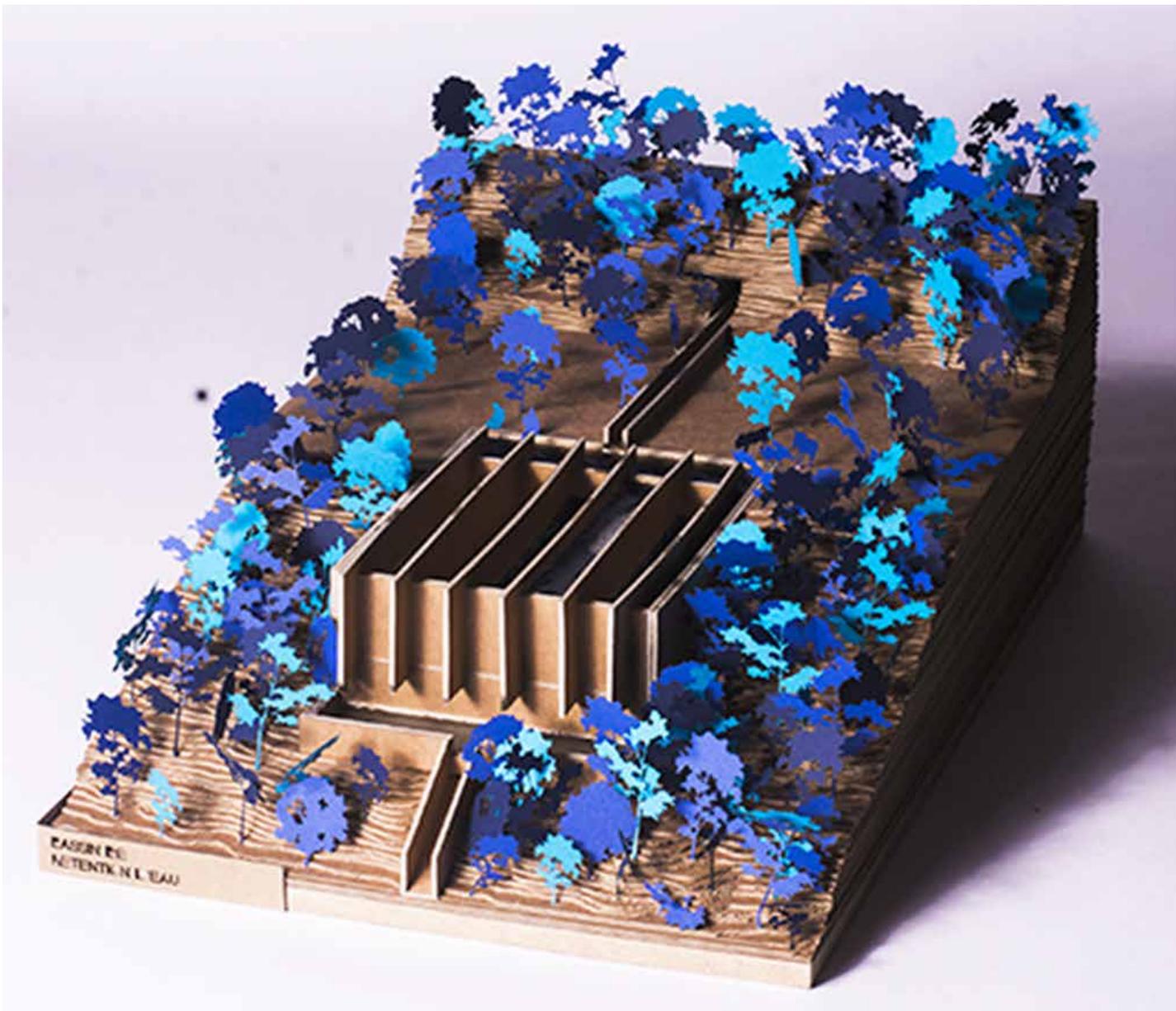
*Liberté
Égalité
Fraternité*

école nationale supérieure

d'architecture
de versailles

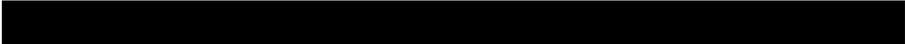
Étudier à l'ENSA de VERSAILLES

2020●2021



FLORIANE ROUSSON ET EVE VERSACI / PFE FÉVRIER 2019 : TENERIFE

SOMMAIRE



| | |
|---|---------------------|
| <i>L'école</i> | <i>p. 3</i> |
| <i>Offre de formation</i> | <i>p. 4</i> |
| <i>Des lieux pour travailler</i> | <i>p. 6</i> |
| <i>Environnement numérique</i> | <i>p. 8</i> |
| <i>Participer à la vie associative</i> | <i>p. 9</i> |
| <i>S'engager dans la vie de l'école</i> | <i>p. 10</i> |
| <i>Aides sociales et logement</i> | <i>p. 11</i> |
| <i>Santé</i> | <i>p. 12</i> |
| <i>Une école attachée aux valeurs de diversité</i> | <i>p. 13</i> |
| <i>Règles de vie</i> | <i>p. 14</i> |
| <i>Règlement des études</i> | <i>p. 15</i> |
| <i>Infos pratiques</i> | <i>p. 16</i> |
| <i>Plans</i> | <i>p. 17</i> |
| <i>Accès</i> | <i>p. 19</i> |
| <i>Contacts</i> | <i>p. 20</i> |



DIVERSITÉ DES PÉDAGOGIES ET DES APPROCHES

Les études d'architecture sont, dans leur conception même, marquées par une très grande pluridisciplinarité. Des enseignants relevant de sept champs disciplinaires (projet architectural et urbain, histoire de l'architecture et de la ville, sciences et techniques pour l'architecture, expression plastique, histoire et théorie de l'art, représentation de l'architecture, sciences humaines et sociales, ville et territoire) et de formations intellectuelles très complémentaires, échantent et conçoivent ensemble des modules de formation.

Depuis toujours, ils trouvent à l'ENSA-V un espace de liberté pour s'exprimer.

Les instances qui discutent et décident des pédagogies qui se déploient dans l'école privilégient la diversité des approches et des regards.

Il appartient, en effet, à chaque futur architecte de construire sa propre culture de projet à partir de tous les matériaux qui sont mis à sa disposition pendant son cursus à l'école.

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

**PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES**

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

ICI, LE MASQUE EST OBLIGATOIRE

Ensemble, faisons bloc contre le coronavirus.

0800 130 000 (appel gratuit)

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

18 0314 0017 2023 - 20 mars 2020

OFFRE DE FORMATION

DES FORMATIONS EN PRISE AVEC LES ENJEUX SOCIÉTAUX

La métropolisation, l'urbanisation à l'échelle planétaire, l'évolution des modes de production, de travail, d'habiter, la raréfaction des ressources naturelles et la lutte contre le réchauffement climatique, l'afflux de nouvelles populations et la nécessité de loger tout le monde dans des conditions dignes,... tous les sujets de société sont abordés. Les enseignements développés à l'ENSA-V visent à former des architectes capables d'apporter des réponses nouvelles et créatives à ces problématiques, des acteurs conscients du rôle qu'ils devront jouer pour améliorer notre cadre de vie.

LA FORMATION INITIALE

- **diplôme d'étude en architecture**
(Bac+3 valant grade de licence)
- **diplôme d'État d'architecte**
(Bac+5 valant grade de master)

PARCOURS IMPOSÉ EN LICENCE

→ **La licence** est à la fois le temps de l'acquisition d'une culture architecturale large et des processus de conception. L'étudiant en licence doit ainsi valider successivement six projets longs qui le conduisent à concevoir dans différents contextes, à différentes échelles, pour répondre à des usages d'une complexité grandissante. Pendant ce parcours « imposé », il rencontre un grand nombre d'enseignants qui développent des approches et des sensibilités différentes et complémentaires.

MASTER À LA CARTE

→ **En master**, les étudiants de 4^{ème} et 5^{ème} années réunis pour le projet architectural et urbain, élisent trois projets parmi une vingtaine de propositions dont beaucoup se situent à l'étranger. Cette fois, c'est l'étudiant qui choisit son enseignant et son sujet par affinité. L'étudiant de master rejoint également un groupe de mémoire en fonction de son goût pour telle ou telle discipline. Cela donne lieu à des productions d'une grande richesse qui relèvent des arts visuels ou plastiques (photo, vidéo, sculpture,...), qui abordent des questions structurelles complexes, ou qui s'épanouissent dans des formes plus académiques (mémoires écrits). Enfin, à Versailles, le choix du sujet de projet de fin d'étude (PFE), qui permet d'obtenir le diplôme d'État d'architecte, est à la totale discrétion de l'étudiant !

LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES

●UNE NOUVELLE FORMATION L1

APA Arts, paysage, architecture

Organisée avec l'École nationale supérieure d'arts Paris-Cergy et l'École nationale supérieure de paysage, ce parcours propose aux bacheliers de se former aux fondamentaux des 3 disciplines (paysage, architecture et art) et de construire leur projet d'orientation.

●DES MASTERS SPÉCIALISÉS

Master 2 JHPP

Parcours "Jardins historiques, patrimoine et paysage" Mention Territoires : Cultures, Patrimoine, Développement avec CY Cergy Paris Université

Master 2 AST

Parcours recherche "Architecture et ses territoires" Mention Histoire avec l'Université de Paris-Saclay (Graduate School SHS)

●DES DOUBLES CURSUS

Double master « architecte-manager »

Permet d'obtenir en 5 ans le diplôme d'État d'architecte et le diplôme de l'ESSEC Grande École

Double master International « Ecological Urbanism »

Permet d'obtenir le double diplôme intitulé « Ecological Urbanism », valant grade de master d'architecture en France et le diplôme d'urbanisme de l'Université de Tongji en Chine

●DES FORMATIONS POST-MASTER HMONP

Habilitation à la maîtrise d'oeuvre en nom propre

●DES FORMATIONS CONTINUES FPC

Formation professionnelle continue ouverte aux professionnels ayant acquis une expérience professionnelle dans le domaine de l'architecture, de la construction ou de l'aménagement d'espace.

AUE

Préparation au concours d'Architecte Urbain de l'État

LA RECHERCHE

Le LéaV [Laboratoire de recherche de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles] regroupe l'ensemble des enseignants impliqués dans la recherche et des chercheurs de l'ENSA-V dans une unité de recherche unique, pluridisciplinaire, et conçue dans un esprit d'ouverture et de rassemblement.

Ses doctorants sont inscrits dans deux écoles doctorales :

L'École doctorale SHS (Université de Paris-Saclay) accueille des doctorants en Architecture.

L'École doctorale Humanities, Creation and Heritage (CY Cergy Paris Université) accueille des doctorants en Architecture par le projet.

Le Centre de documentation du LéaV : consultation des ressources sur rendez-vous à l'adresse : leav@versailles.archi.fr

DES LIEUX POUR TRAVAILLER

MÉDIATHÈQUE

La Médiathèque met à disposition des ressources documentaires dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de la construction, de l'art, des jardins et des sciences humaines. Elle donne aussi accès à plusieurs ressources numériques (livres électroniques, revues, articles, bases bibliographiques...). Elle organise des présentations de ses collections et des démonstrations de son catalogue ArchiRès et de ses ressources numériques sur e-forge. L'année est ponctuée de Rencontres autour d'un Livre ou d'un Film.

COLLECTIONS

→ Un fonds documentaire

Environ 23 000 ouvrages 300 titres périodiques dont 100 abonnements actuels, 2120 mémoires, 2800 PFE et TPFE et 800 DVD.

→ Une cartoθήque

Environ 4 000 cartes, plans et photographies aériennes.
Un accès gratuit aux données de l'IGN et aux services du géoportail (contact : 01 39 07 40 08).

→ Une base de données documentaires

Accessible depuis le portail «ArchiRès»
www.archires.archi.fr

CONSULTATION ET PRÊT

→ Consultation sur place

→ Prêt

4 ouvrages > 15 jours

2 usuels > 3 jours

2 DVD > 3 jours

Uniquement sur présentation de la carte d'étudiant. Vous pouvez prolonger le prêt grâce au compte que vous aurez créé sur le portail «ArchiRès» www.archires.archi.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

→ Lundi, mardi et jeudi : 9h30 à 18h30

→ Mercredi : 13h à 18h

→ Vendredi : 9h30 à 17h

CONTACT

☎ 01 39 07 40 02

mediatheque@versailles.archi.fr

LIEU

→ E218 | Petite écurie / niveau 2

FABLAB

Espace outillé et conçu pour accueillir différentes activités manuelles et de prototypages dans des zones allouées. C'est un lieu de partage du savoir et des pratiques. Il est divisé en 5 espaces communs.

PLATEAU

Espace d'accueil

NUMÉRIQUE

Découpeuses laser, impression 3D, électronique

BOIS

Outils stationnaires et électroportatifs, établis

FRAISAGE

Fraiseuse numérique

HORAIRES D'OUVERTURE

→Lundi au vendredi

CONTACT

☎ 01 39 07 40 59

julien.phedyaeff@versailles.archi.fr

LIEU

→Maréchalerie cour nord / rez-de-chaussée

SALLES INFORMATIQUES

→Moyens techniques

Des salles de cours et un libre-service informatique équipés de PC.

Impression du A4 au A0 (couleur et N/B), scanners A4 et A3, graveurs de CD et DVD, lecteurs de dvd sur tous les PC et lecteurs multcartes.

Pour imprimer, les étudiants utilisent leur carte d'étudiant. Deux bornes sont à leur disposition pour le rechargement de leur carte (dans le hall de l'administration et en bas de l'escalier principal de la Forge).

→Logiciels

Utilisation des logiciels spécialisés (Autocad, Archicad, Archiwizard, Arcview, Rhino, Revit...).

→Prêt de matériel

Caméras, pieds de camera fixes, appareils photo numériques, minidisc avec micros. Il est indispensable de réserver le matériel. Prêt pour une journée sur réservation.

→Photos numériques

Possibilité de transférer ses photos numériques sur son compte grâce aux lecteurs multcartes qui lisent 6 formats.

→Wifi

Possibilité de connecter son ordinateur portable au réseau dans toute l'école.

→Pour en savoir + se renseigner auprès du service informatique

HORAIRES D'OUVERTURE

→Lundi au vendredi :

Libre service de 8h à 20h

Service informatique de 8h00 à 18h00

CONTACT

☎ 01 39 07 40 56

informatique@versailles.archi.fr

LIEU

→M002 | Maréchalerie / niveau 0

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Votre login unique : prénom.nom

PORTAIL ETUDIANTS TAIGA

<https://etudiant.archi.fr/taiga/etd>

Consultable à distance et accessible par un mot de passe individuel, vous y trouvez :

- votre emploi du temps
- le programme pédagogique
- vos notes
- vos certificats de scolarité et attestation
- vos supports de cours
- un formulaire pour contacter un enseignant
- un formulaire pour tenir à jour vos coordonnées

PLATEFORME NUMÉRIQUE

E-FORGE

<https://eforge.versailles.archi.fr>

Cette plateforme numérique en ligne vous permet d'échanger informations, supports de cours ou tout autre document avec les enseignants, les étudiants et le personnel administratif. Vous pouvez y créer votre propre site. Plusieurs outils de travail comme le blog et la page wiki sont également à disposition.

L'ensemble de vos rendus doit être déposé sur la plateforme pour être noté par les enseignants et validé par le service de la pédagogie.

L'ensemble des contenus est sécurisé et accessible n'importe où avec une connexion internet avec l'adresse suivante :

Contact : supporteforge@versailles.archi.fr

INTERNET

<http://www.versailles.archi.fr>

Le site Web de l'école : actualités, infos pratiques, calendriers...

RÉSEAUX SOCIAUX

Nous sommes présents sur Facebook, Instagram et LinkedIn, n'hésitez pas à nous suivre et partager l'actualité de votre école.

● www.facebook.com/EnsaVersailles

● www.instagram.com/ensav_versailles
Partagez vos photos sur Instagram avec #ecolearchiversailles

● www.linkedin.com/company/ecole-nationale-superieure-d-architecture-de-versailles

PARTICIPER À LA VIE ASSOCIATIVE

ARCHIABROAD

Accueille et intègre tous les étudiants non français venant étudier à Versailles : Erasmus ou étrangers.

ARCHIBOOKÉ

Réalise et diffuse le «yearbook étudiant» de l'école, sous la direction d'un enseignant de l'ENSA-V.

ARCHIVOILE

Association de voile participant à de nombreuses régates étudiantes.

ADN+

Offre aux étudiants la possibilité de concevoir des prototypes de design et de les diffuser.

BADAS

Association sportive.

BDE

Organise des activités culturelles et sportives tout au long de l'année.

La coopérative propose aux membres de l'association la vente à prix modérés de fournitures et de matériels techniques et notamment un kit étudiant.

GREEN POUSSE

Association écologique, durable et responsable.

K'FET

Espace de restauration (boissons et encas) et lieu de rencontre entre étudiants.

L'ARSÉNIK

Atelier Théâtre.

LA GRANDE MOUSSE

«Centrale des fanfares», elle organise les principaux évènements étudiants.

OBJECTIFOTO

Association de photographie, gère l'atelier photo de l'école.

RADIO BAP

Radio des étudiants de l'école pour parler d'architecture, diffuser des idées, échanger,...

SONS OF 4L

Participe au rallye 4L Trophy, raid humanitaire destiné aux étudiants, qui associe cause humanitaire, aventure et découverte.

VOLUME

Réalise une revue regroupant les productions étudiantes, réalisées hors du contexte des études.

S'ENGAGER DANS LA VIE DE L'ÉCOLE

Rapprochez-vous de vos représentant.e.s étudiant.e.s !
Ils sont là pour vous représenter et vous défendre dans les différentes commissions et conseils de votre école.

Prochaine élection : renouvellement en octobre du collège des étudiants au CPS et au CA.
En participant aux instances, devenez un acteur de votre établissement !

CONSEIL PÉDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE

Le CPS est composé de 2 commissions
élues :

- la commission des formations et de la vie étudiante (CFVE)
- la commission de la recherche (CR)

Composition

Commission des Formations et de la Vie
Étudiante (CFVE) : 16 membres

- enseignants-chercheurs : 9
- étudiants : 5
- agents administratifs, techniques et scientifiques : 2

Commission de la Recherche (CR) : 10
membres

- professeurs et enseignants-chercheurs rattachés au LéaV : 7
- personnalités extérieures : 2
- doctorant : 1

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE

Composition du CVE

- 3 membres élus du bureau du CPS :
E. Lambert, S. Berthier, R. Hondelatte
- 5 membres élus par les étudiants (1 représentant par année de licence et 2 étudiants pour les 2 années de master)
- 3 membres de l'administration : le Directeur et deux collaborateurs désignés en fonction des sujets à traiter.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CA délibère sur :

- Budget, compte financier
- Conventions de formation et de recherche
Programmes d'enseignement, accréditation et habilitation, création des diplômes ou certifications, règlement des études, conditions d'admission des étudiants
- Règlement intérieur de l'école
- Schéma pluriannuel de stratégie immobilière
- Tarif des prestations

Composition

Le CA est composé d'enseignants, d'étudiants, d'administratifs et de personnalités extérieures.

Les enseignants, étudiants et administratifs sont élus par leurs pairs.

*Retrouvez les noms de vos représentants sur le site internet de l'école
rubrique École, onglet Instances.*

AIDES SOCIALES ET LOGEMENT

ASSISTANTE SOCIALE DU CROUS

Françoise Bouchain.

*Maison des étudiants, 1 allée de l'astronomie,
78280 Guyancourt
RDV au ☎ 01 69 15 70 64
(secrétariat Université Orsay)*

CROUS

Antenne de Versailles :
Bourses sur critères sociaux, aides au
mérite, aide à la mobilité internationale...

*Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30
145 bis boulevard de la Reine,
78000 Versailles ☎ 01 40 51 62 00*

Vous trouverez sur le site du crous www.crous-versailles.fr les renseignements sur les bourses, les offres et aides au logement, les résidences universitaires et des jobs étudiants.

PORTAIL NUMÉRIQUE DES DÉMARCHES ET SERVICES DE LA VIE ÉTUDIANTE

www.etudiant.gouv.fr

YVELINES INFORMATION JEUNESSE | YIJ

YIJ est le centre départemental d'information des jeunes yvelinois. Il propose un accueil personnalisé, gratuit et anonyme, des espaces thématiques en libre consultation et des services d'aide aux jeunes (baby sitting, jobs, logement, etc).

*3, parvis des Sources,
78180 Montigny-le-Bretonneux
☎ 01 34 98 37 05 | www.yij78.org*

LOGEMENT

Le service de la scolarité recense les offres de particuliers et demandes de logement.

Contact : inscription@versailles.archi.fr - E272
☎ 01 39 07 40 17

SANTÉ

MÉDECINE PRÉVENTIVE ÉTUDIANTS

Prendre RDV par le lien suivant
<https://www.doctolib.fr/centre-de-medecine-preventive/paris/siumpps-paris-diderot>
En cas de difficulté ou pour toute demande particulière, joindre le secrétariat au ☎ 01 57 27 94 60.

→ En 1^{ère} année de Licence, une visite médicale est obligatoire.

SIUMPPS

Service médecine préventive-Paris 7-Diderot
Bât. Sophie Germain - RDC sur cour
8 Place Aurélie Nemours, Paris 13^e

CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE DE VERSAILLES

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30
3 bis impasse des Gendarmes,
78000 Versailles ☎ 0 801 802 803

URGENCES

Hôpital André Mignot

177, rue de Versailles,
78150 Le Chesnay

Service des Urgences | Adulte, Enfants,
Psychiatrie

☎ 01 39 63 88 45 ou ☎ 01 39 63 91 33

Clinique des Franciscaines

7 bis A rue Porte de Buc, 78000 Versailles
☎ 01 30 97 49 09

AIDE MÉDICO PSYCHOLOGIQUE

● Le Centre Médico Psychologique Consultation Adultes (CMPA).
Accueil des jeunes adultes de 16 à 24 ans qui souhaitent être aidés quel que soit leur lieu de résidence. L'accueil est un accompagnement effectué par une psychologue et une infirmière.

2, passage Roche, 78000 Versailles

☎ 01 39 02 02 65 | www.ch-charcot78.fr

● Le B.A.P.U. (bureau d'aide psychologique universitaire), reçoit les étudiants de 20 à 27 ans, qui ont besoin d'une aide psychologique.

L'étudiant sollicite un rendez-vous avec un psychanalyste en s'adressant directement au secrétariat, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h30. Les premiers entretiens permettent de préciser la demande de l'étudiant. La démarche reste confidentielle.

20 rue Larrey, 75005 Paris

☎ 01 43 37 16 16

Métro Place Monge - Cardinal Lemoine

50 rue Ribera, 75016 Paris

☎ 01 45 20 14 40

Métro Jasmin

131 rue de Bagnole, 75020 Paris

☎ 01 40 09 05 09

Métro Porte de Bagnole ou Gambetta

44 rue Henri Barbusse, 75005 Paris

☎ 01 43 29 65 72

UNE ECOLE ATTACHÉE AUX VALEURS DE DIVERSITÉ

L'ENSA-V s'est engagée au côté du ministère de la Culture dans une démarche de prévention des discriminations et de promotion de la diversité et de l'égalité femmes-hommes et a obtenu le label Diversité en décembre 2018 confirmé par l'audit de mi-parcours en 2020.

La charte des valeurs de l'école a également été adoptée en concertation avec les agents (ATS et enseignants), les étudiants et les instances de l'école. Elle est consacrée à l'égalité, au temps professionnel, aux valeurs portées de respect et de travailler ensemble par l'école.

•ALLODISCRIM / ALLOSEXISM, une cellule d'écoute et d'alerte pour la collecte, le traitement et le suivi des signalements de cas avérés ou supposés de discriminations et de violences sexuelles et sexistes accessible à l'ensemble des agents du ministère de la Culture et aux étudiant(e)s :

culture.allodiscrim@orange.fr

Numéro vert gratuit 0800 10 27 46



Objectif zéro discrimination

RÈGLES DE VIE



RESPECT DES PERSONNES ET DES LIEUX : CIVISME

Travailler dans un bâtiment classé Monument historique nous engage plus encore à être responsables et soucieux de sa préservation et de sa sécurité. Les agents du service intérieur entretiennent l'établissement et des moyens financiers sont engagés par l'Ecole pour maintenir **la propreté et la sécurité des lieux**.

Nous devons tous être solidairement responsables de **la propreté des locaux, respecter le mobilier et l'ensemble du matériel**.

Le travail des équipes administratives, techniques et scientifiques de l'Ecole est également à respecter.

Nous travaillons tous à vos conditions d'études.

BIZUTAGE : STRICTEMENT INTERDIT SOUS TOUTES SES FORMES

L'article 75 de notre règlement intérieur stipule que le bizutage est strictement interdit. Il constitue un délit et engage votre responsabilité jusqu'au pénal.

L'article 225-16 du Code pénal dispose en effet que le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaires et socio-éducatif est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende, l'amende et la peine de prison étant doublées si la victime est mineure ou vulnérable.

ALCOOL, TABAC...

Est prohibé de l'usage du tabac, de l'alcool, des produits stupéfiants et des autres substances illicites.

Conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique, il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. Fumer est uniquement autorisé à l'extérieur des bâtiments. Les mêmes dispositions s'appliquent au vapotage.

La consommation d'alcool est interdite à l'intérieur et dans l'enceinte des bâtiments.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES *Extraits à retenir*

Article 14-2 - conditions d'obtention des unités d'enseignement

Pour qu'une UE soit validée et donc définitivement acquise, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10.

La note de l'UE correspond à la combinaison des notes obtenues aux enseignements de l'unité affectés d'un coefficient et ce dans la mesure où ces notes sont égales ou supérieures à 9.

Après examen un délai de trois semaines est pris pour la correction des copies. Les résultats sont communiqués au service de la scolarité. Après publication des notes, l'étudiant dispose d'un délai de quinze jours pour éventuellement contester sa note auprès de l'enseignant responsable et du coordinateur de l'UE. Une copie de la demande devra être fournie au service scolarité.

Au final, après rattrapage, la moyenne ne peut être obtenue que si aucune note n'est inférieure à 9.

Les UE consacrées majoritairement au projet ne font pas l'objet de compensation. Toutefois, dans le premier cycle, les UE d'un même semestre consacrées au projet, peuvent être compensables entre elles.

Lorsque l'UE n'a pas été obtenue après la session de rattrapage, l'étudiant est réinscrit automatiquement à tous les enseignements de l'UE qu'il doit valider dans sa totalité.

Article 12 - Obligation de présence aux enseignements et aux examens

L'assiduité à l'ensemble des cours, travaux dirigés, travaux pratiques, studios, workshops est obligatoire. Les modalités de vérification des présences sont laissées au choix de l'enseignant.

Les justificatifs d'absence aux enseignements doivent être présentés par écrit au service de la scolarité sous 48 heures.

L'absence non justifiée peut être prise en compte par l'enseignant dans la note qu'il attribue.

En cas d'absence à un examen pour raison de force majeure dûment justifiée sous 48 heures (hospitalisation, raison personnelle grave, ...), l'étudiant pourra bénéficier d'une épreuve de substitution s'il a, par ailleurs, rendu normalement l'ensemble de ses travaux.

L'absence non justifiée à un examen entraîne l'obtention de la note de 0/20 et ne permet pas de se présenter à sa session de rattrapage.

Les étudiants doivent se présenter 15 minutes avant le début de l'examen. Un retard de maximum 15 minutes est toléré. Au-delà de ce délais, l'étudiant n'est pas admis à composer.

Article 14-4 - correction des épreuves et communication des résultats

Les résultats finaux sont communiqués aux étudiants par voie d'affichage et sur Taiga à la fin de chaque semestre. Les étudiants sont tenus d'en prendre connaissance et peuvent les contester s'ils constatent une erreur, dans les quinze jours qui suivent l'affichage. En cas d'erreur matérielle et après s'être rapproché du service de la scolarité, ce dernier établira un rectificatif visé par l'enseignant concerné. Les étudiants peuvent demander à consulter leur copie dans un délai d'une semaine après la proclamation des résultats.

Dans la mesure où les emplois du temps le permettent, les enseignants organisent à la fin de chaque semestre des séances de correction des épreuves de chaque enseignement.

Le coordinateur de l'UE est le responsable scientifique et pédagogique de l'UE. Il est in fine seul décisionnaire de la note obtenue à l'ensemble de l'UE par l'étudiant conformément à la réglementation en vigueur.

INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE

Ecole : ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00. Elle dispose d'une unique entrée piétonne au 5 avenue de Sceaux, équipée d'un contrôle d'accès par interphone.

REPROGRAPHIE

Photocopieur NB en libre-service pour les étudiants à la médiathèque.
La carte d'étudiant fait office de carte de paiement pour les impressions et les photocopies. Deux bornes de rechargement de la carte sont situés à côté des bornes Monéo près de l'ascenseur de la Forge (niveau 0) et dans le Hall de l'administration (Petite écurie – niveau 2).

RESTAURATION

Brasserie «La Forge» (cour de la Forge)
Cafétéria du Crous ouverte de 9h à 11h.
Repas servis de 11h30 à 14h.
Les usagers peuvent régler leur consommation en espèces ou par carte Monéo. La première carte Monéo est gratuite.

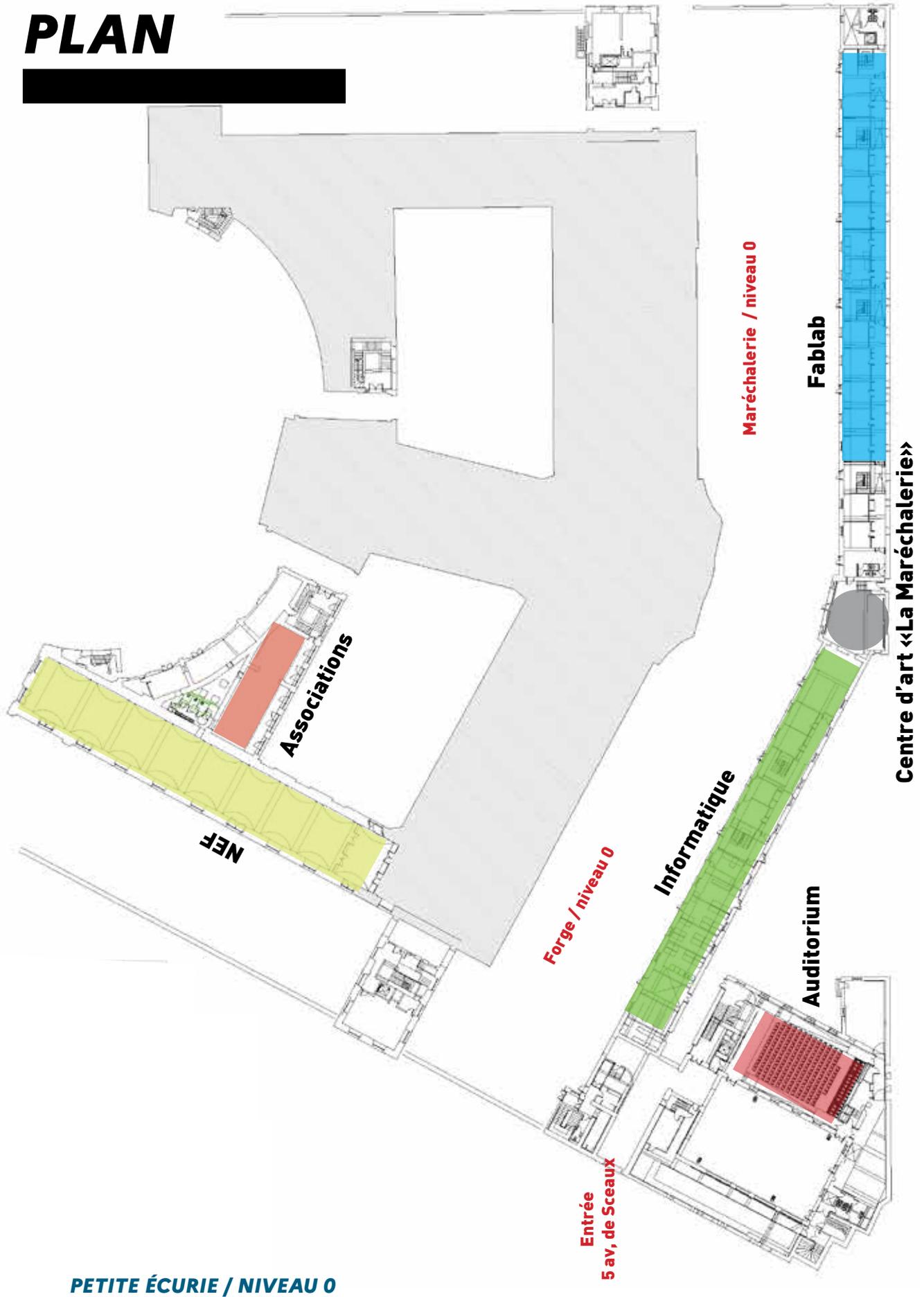
COVID-19

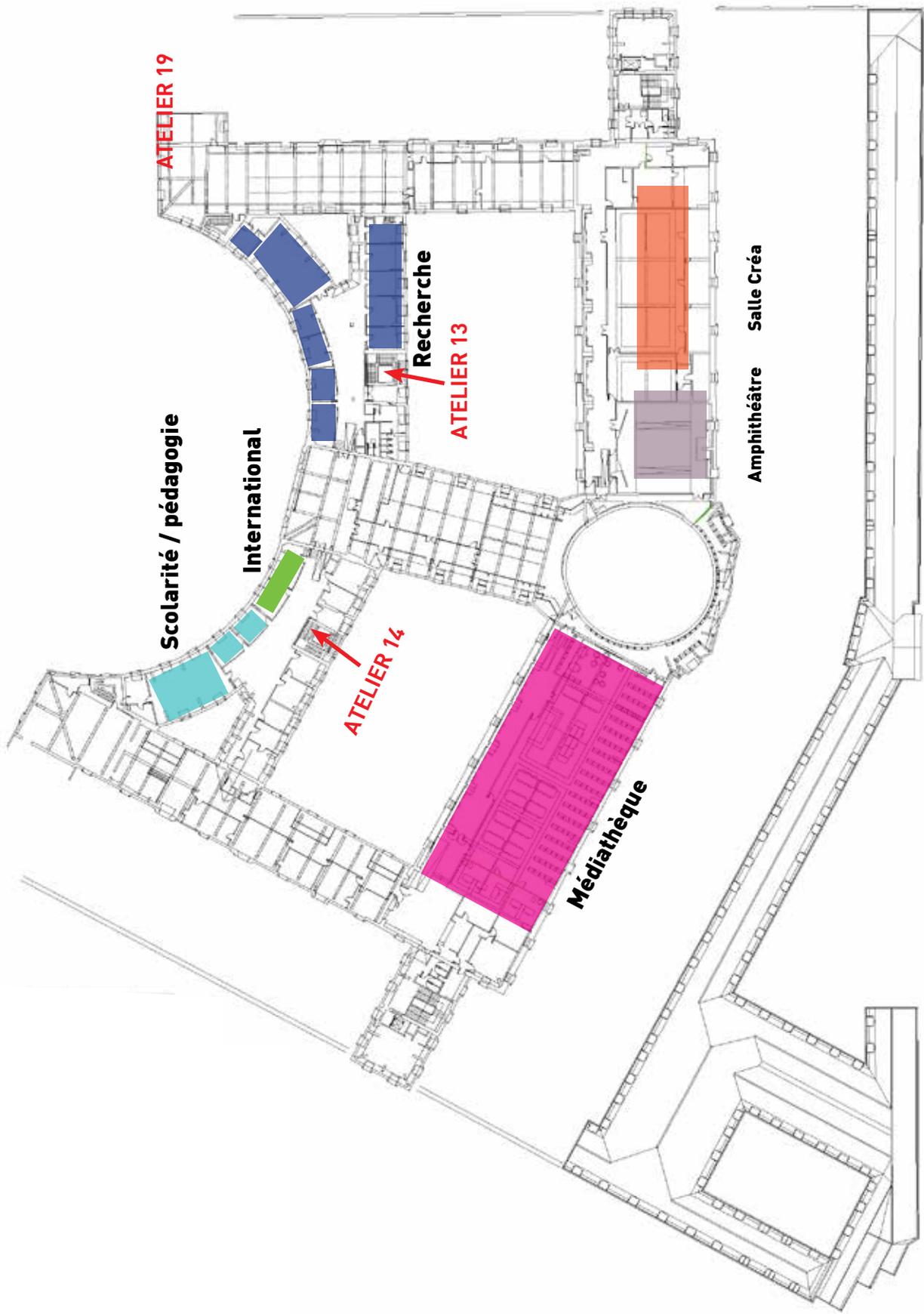
En dehors du CROUS et les cours extérieures, il est interdit de se restaurer à l'intérieur de l'école.

Distributeurs automatiques

Après la K'Fet ainsi qu'au 1^{er} étage de la Forge, des distributeurs de boissons, snacks et confiseries sont à votre disposition.

PLAN





PETITE ÉCURIE / NIVEAU 02

ACCÈS

TRAIN

Gare de Versailles rive gauche (Paris Invalides RER C)

Gare de Versailles rive droite (Paris-Saint-Lazare)

Gare de Versailles Chantiers (Paris Montparnasse)

BUS

Pont de Sèvres, ligne 171 de la RATP (arrêt avenue de Paris)

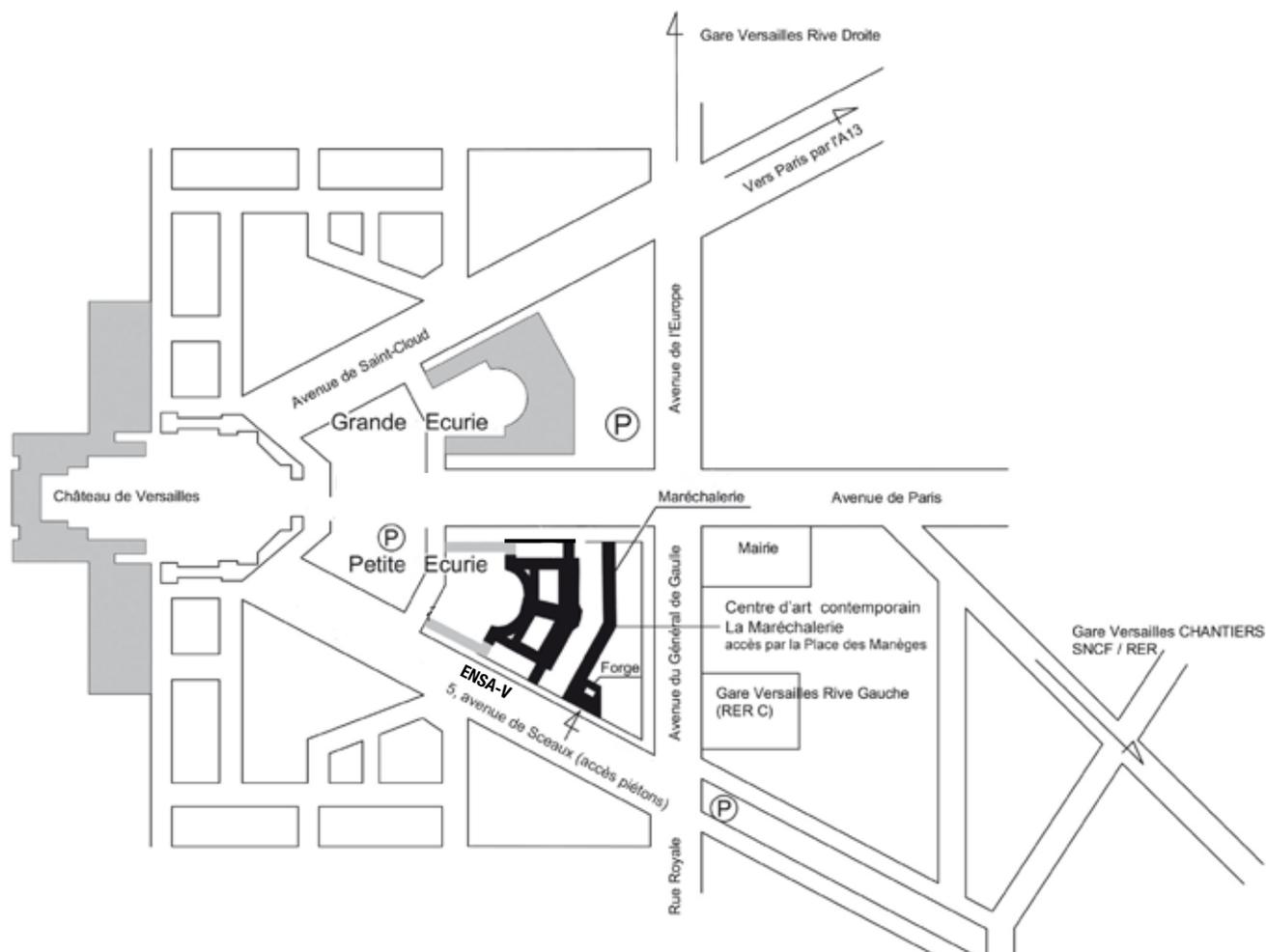
VOITURE

Autoroute A13, sortie Versailles-Château

Autoroute A86, sortie Versailles-Château

HORAIRES D'OUVERTURE

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00. Elle dispose d'une unique entrée piétonne au 5 avenue de Sceaux, équipée d'un contrôle d'accès par interphone.



CONTACTS

SCOLARITÉ / PÉDAGOGIE / INTERNATIONAL

→→ Séverine Boursin | bureau E 268

Directrice des études et de la recherche

→→ Virginie David | bureau E 254

Cheffe du service de la pédagogie

→→ Elisabeth Afonso | bureau E 270

Stages Licence / Master / PFE / Planning des salles

→→ Brigitte Beauchamp | bureau E 274

Formation professionnelle / JHPP / Préparation AUE

→→ Christine Burtschell | bureau E 272

*Inscriptions pédagogiques / Suivi du cursus
Commissions L1 / Inscriptions supplémentaires / Jury de licence*

→→ Véronique Escande | bureau E 272

Actions sociales / Médecine préventive / Examens / Suivi des mémoires / Parchemins

→→ François Grelley | bureau E 272

Admission en 1^{ère} année et en cours de cursus / Transfert / Inscriptions administratives

→→ Nadine Perrin | bureau E 272

HMONP / Inscription préparation AUE

→→ Sophie Rasimi | bureau E 270

Gestionnaire pédagogique

→→ Paula Delprato | bureau E 264

Cheffe du service international

→→ Murielle Ravelojaona | bureau E 266

Mobilité internationale

DÉVELOPPEMENT, PARTENARIAT, COMMUNICATION

→→ Marie Hélène Amiot | bureau E 258

Directrice du développement, des partenariats et de la communication

→→ Nathalie Elissalt | bureau E 228

Evènements et Publications

→→ Catherine Lallement | bureau E 256

Suivi des associations étudiantes

→→ Valentin Pauly | bureau E 256

Communication digitale

RESSOURCES

→→ Médiathèque | E 218

mediatheque@versailles.archi.fr

→→ Fablab | E236

julien.phedyaeff@versailles.archi.fr

→→ Informatique | M002

informatique@versailles.archi.f

INTENDANT

→→ Mathieu Déjardin | bureau E 246

Matériel / Stockage

SERVICE INTÉRIEUR

→→ Thierry Boucher | bureau E 230

COVID-19

Pour garantir la sécurité de tous, vous devrez adresser par mail votre demande, une réponse vous sera apportée. En cas de nécessité, un rendez-vous vous sera fixé.

→adresse mail d'un agent : prenom.nom@versailles.archi.fr